



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2023, s'est réuni à Arles le 19 septembre à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres sur 23, soit 64 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick de CAROLIS, Philippe ARDHUIN, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY représenté par Anne CLAUDIUS-PETIT, Emmanuel LESCOT représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON, Martine AMSELEM, Corinne CHABAUD, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON, Eva CARDINI

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Sébastien ABONNEAU, François LETOURNEUX, Raphaël MATHEVET, Jean-François RICHON, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Jean-Christophe BRIFFAUD, Olivier CALLET, Marion CROIZEAU, Estelle ROUQUETTE, Aurélie GRELLET, Laëtitia POULET, Muriel CERVILLA, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

Patrick de CAROLIS, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_065
Bernard ARSAC, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_077
Cyril JUGLARET, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_083

DÉLIBÉRATION N°CS-2023-070

Objet : demande de subvention à l'Agence de l'eau pour le financement de la mission Zones Humides 2023

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-177 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

Vu l'article 1 de l'ambition 1 de la Charte en vigueur

➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue assure la mission de gestion des espaces naturels pour le compte du Conservatoire du littoral,
- Que dans ce cadre, il a mis en place une stratégie de préservation et de développement durable de la zone humide deltaïque entre le petit et le grand Rhône (Salin de Giraud – Saintes-Maries-de-la-Mer), ainsi que sur l'embouchure du Grand-Rhône (Theys de Roustan, en cogestion avec la Commune de Port-Saint-Louis du Rhône),
- Que des actions sont réalisées annuellement, en concertation avec l'Agence de l'Eau et la Commune de Port-Saint-Louis du Rhône,
- Que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse participe au financement annuel à hauteur de 50 % du coût salarial + 30 % de frais généraux,
- Que le montant pour la mise en œuvre des actions 2023 s'élève à 115 085 euros (Annexe)
- Que l'Agence finance 50 % de l'assiette éligible,

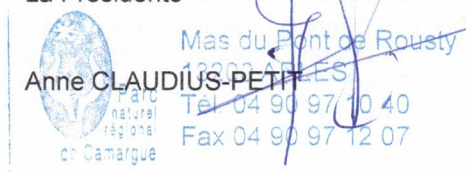
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- De solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse une subvention d'un montant de 57 542,50 euros au titre de la mission "zones humides" 2023,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette demande.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente



Co **REÇU EN PREFECTURE** 23

Le **29/09/2023** 023-070

Application agréée E-legitime sur 2

MISSION ZONES HUMIDES 2023

Zone humide deltaïque et embouchure du Grand-Rhône

Coût prévisionnel 2023

Fonction	Agent	Poste	Salaire chargé annuel	Nbre De jours retenus	Salaire Brut chargé éligible	Frais Généraux (30 %)	Montant Eligible
Mission de Coordination	Olivier CALLET	Chef de Service	62 145€	140	35 872 €	10 762 €	46 634 €
Mission de suivi zone humide Deltaïque	Patrick RIGAUD	Technicien Des zones humides	42 990 €	248	42 990 €	12 897 €	55 887 €
Mission de suivi Embouchure They de Roustan	Florian Le Borne	Agent technique	38 000 €	56	9 665 €	2 899 €	12 564 €
			Total		88 527 €	26 558 €	115 085 €

Montant sollicité auprès de l'Agence de l'Eau (50% des dépenses) : 57 542,50 €